

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 18 juillet 2012 à 18 h 00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères *Micheline Descheneaux*, *Jeannine Descoteaux*, *Mélanie Fontaine* et messieurs les conseillers *Sylvain Traversy*, *Marcel Lavoie*, sous la présidence de monsieur *André Descôteaux*, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame *Guylaine Courchesne*, adjointe administrative, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENT :**

Le conseiller *Jean-Luc Vallières* est absent de cette séance spéciale.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2012-07-185**

Il est proposé par la conseillère *Micheline Descheneaux*  
Appuyée par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

01. Ouverture de la séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Modification et nouveau projet Pacte rural 2007-2014 ;
04. Programme PIQM – Projet église ;
05. Programme PIQM – Projet skateparc ;
06. Période de questions ;
07. Levée de l'assemblée.

**03. MODIFICATION ET NOUVEAU PROJET – Pacte rural 2007-2014**

CONSIDÉRANT la résolution municipale 2012-03-055 approuvant la demande du comité de développement local de Pierreville pour l'obtention d'un skateparc dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-04-170 de la MRC Nicolet-Yamaska attestant un montant de 59 970\$ sur le projet de 123 878\$ du skateparc;

CONSIDÉRANT que le projet de la bibliothèque municipale doit être considéré dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-07-186**

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*  
Appuyé par la conseillère *Micheline Descheneaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander au Pacte rural de la MRC de Nicolet-Yamaska de modifier la demande du projet « skateparc » soumis en mars 2012 et approuvé par la MRC Nicolet-Yamaska en avril dernier ;

QUE la demande au projet « skateparc » devra être de 17 500\$ et non de 59 970\$ tel que convenu dans la demande formulée le 15 mars dernier ;

QUE la différence de 42 470\$ devra être demandée dans le cadre du projet « bibliothèque » qui sera envoyée au Pacte rural de la MRC Nicolet-Yamaska avant le 31 août prochain ;

QUE le maire ou l'adjointe administrative, en l'absence de la directrice générale, devra signer, pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents relatifs à ces dossiers.

**04. PROGRAMME PIQM – Projet « Bâtisse Église »**

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 2, permet de réaliser des travaux de réfection sur des infrastructures qui ont une incidence directe sur notre municipalité;

CONSIDÉRANT que nous voulons modifier la configuration du projet « Bâtisse Église » pour devenir une infrastructure à vocation culturelle;

CONSIDÉRANT que ces réfections coûteront plus de 800 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-07-187**

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*  
Appuyé par la conseillère *Micheline Descheneaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proposer le projet « Église » dans le cadre du programme PIQM ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE le maire et/ou l'adjointe administrative, en l'absence de la directrice générale, peut signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **05. PROGRAMME PIQM – Projet « skateparc »**

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 2, permet de réaliser des travaux de construction sur des infrastructures qui ont une incidence directe sur notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet deviendra une infrastructure à vocation sportive qui réunira les jeunes de notre municipalité ainsi que ceux des alentours;

CONSIDÉRANT que cette construction coûtera ± 125 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

**2012-07-188**

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*  
Appuyé par la conseillère *Jeannine Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proposer le projet «Skateparc » dans le cadre du programme PIQM ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE le maire et/ou l'adjointe administrative, en l'absence de la directrice générale, peut signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 18h10 et se termine à 18h10.

#### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2012-07-189**

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h10.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Guylaine Courchesne, adjointe administrative*